

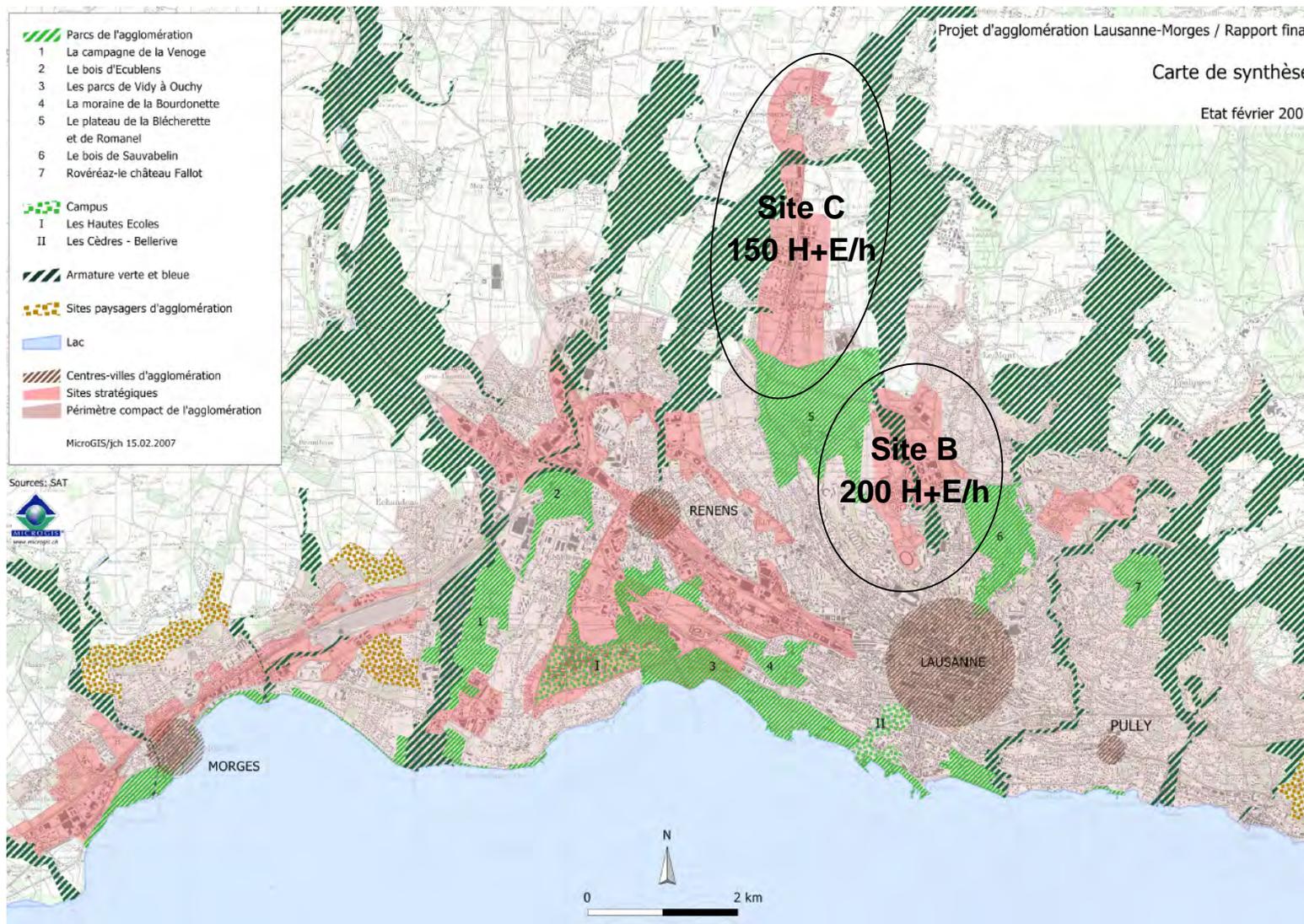
ARE, le 11 novembre 2010



-  Boussens
-  Bretigny-sur-Morrens
-  Cheseaux-sur-Lausanne
-  Cugy
-  Froideville
-  Jouxens-Mézery
-  Lausanne
-  Le Mont-sur-Lausanne
-  Morrens
-  Prilly
-  Romanel-sur-Lausanne
-  Sullens
-  Lausanne Région
-  Etat de Vaud



Périmètre PALM (27 communes)



Périmètre SDNL

➤ 12 communes

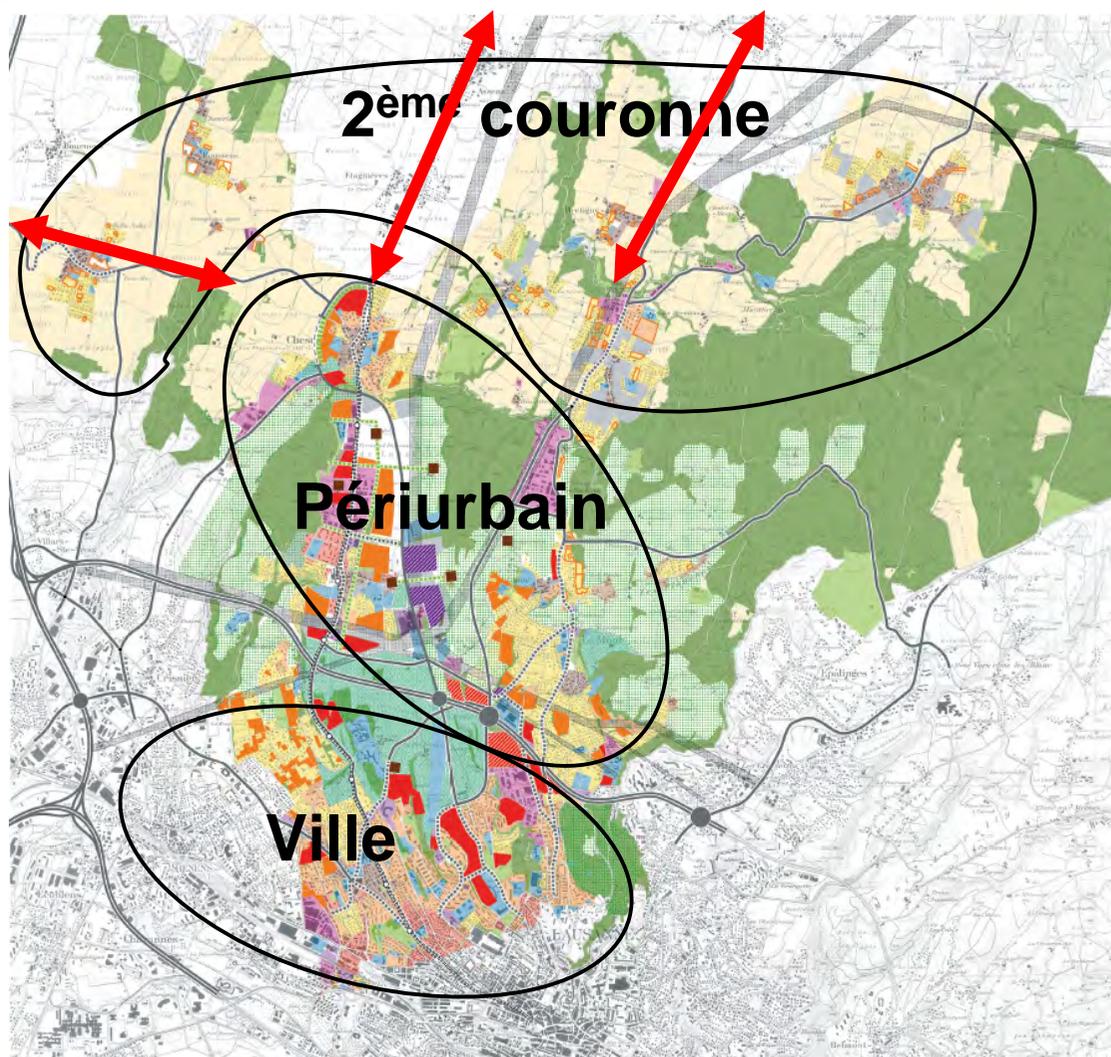
- 6 dans le PALM
- 6 hors du PALM

➤ 3 typologies

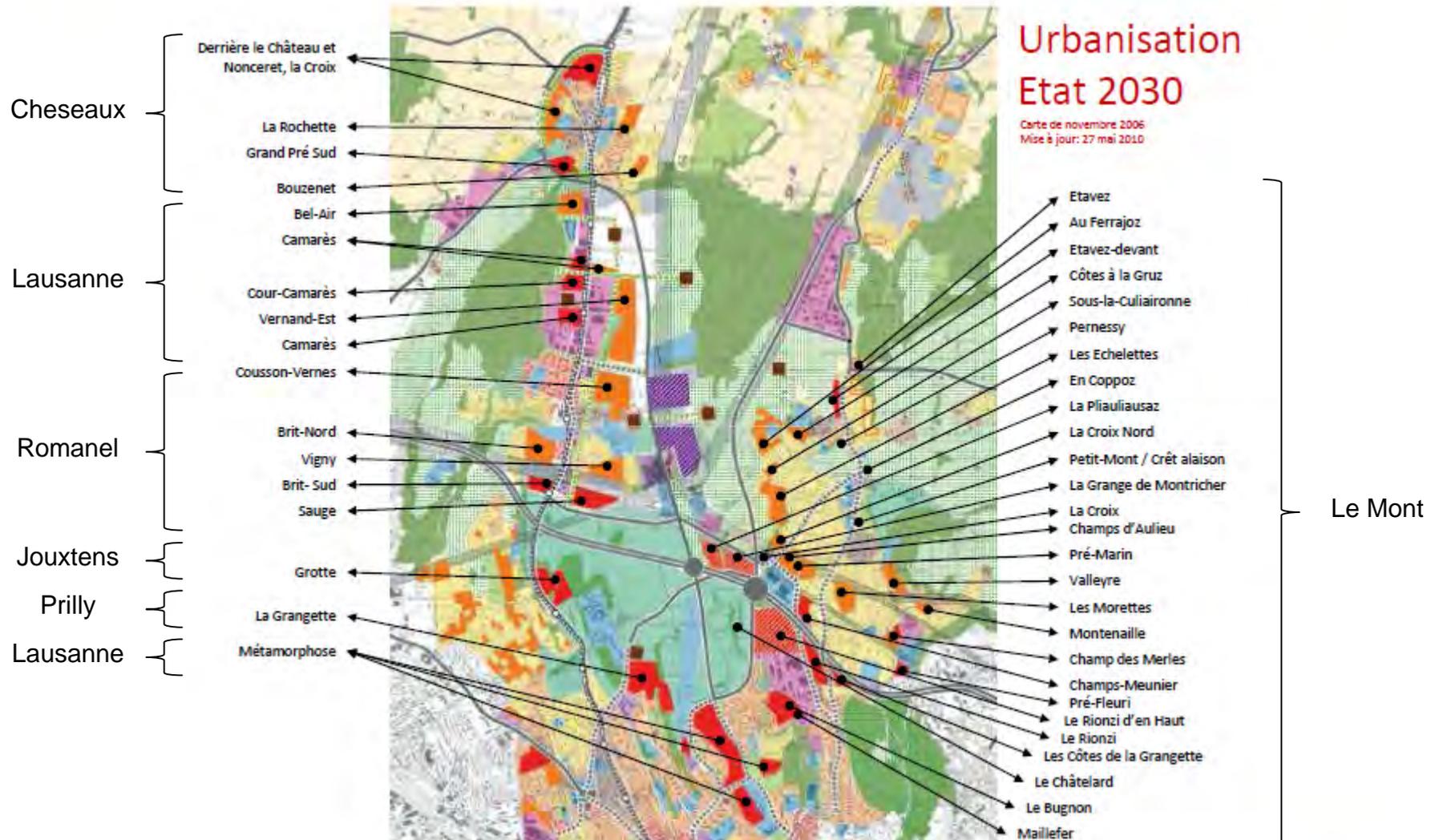
- 2 villes
- 4 communes suburbaines
- 1 centre d'intérêt local et
5 villages hors PALM

➤ 3 districts:

- District de Lausanne
- District de l'Ouest
- District du Gros-de-Vaud



Périmètres à potentiels d'accueils



En tout, + 37'850 habitants et emplois à l'horizon 2030, forte pression sur les espaces non construits

Les études du SDNL, le GROFIL

- 6 études thématiques
- 8 études territoriales
- toutes les communes impliquées
- tous les services de l'Etat impliqués

Unique et facteur de réussite

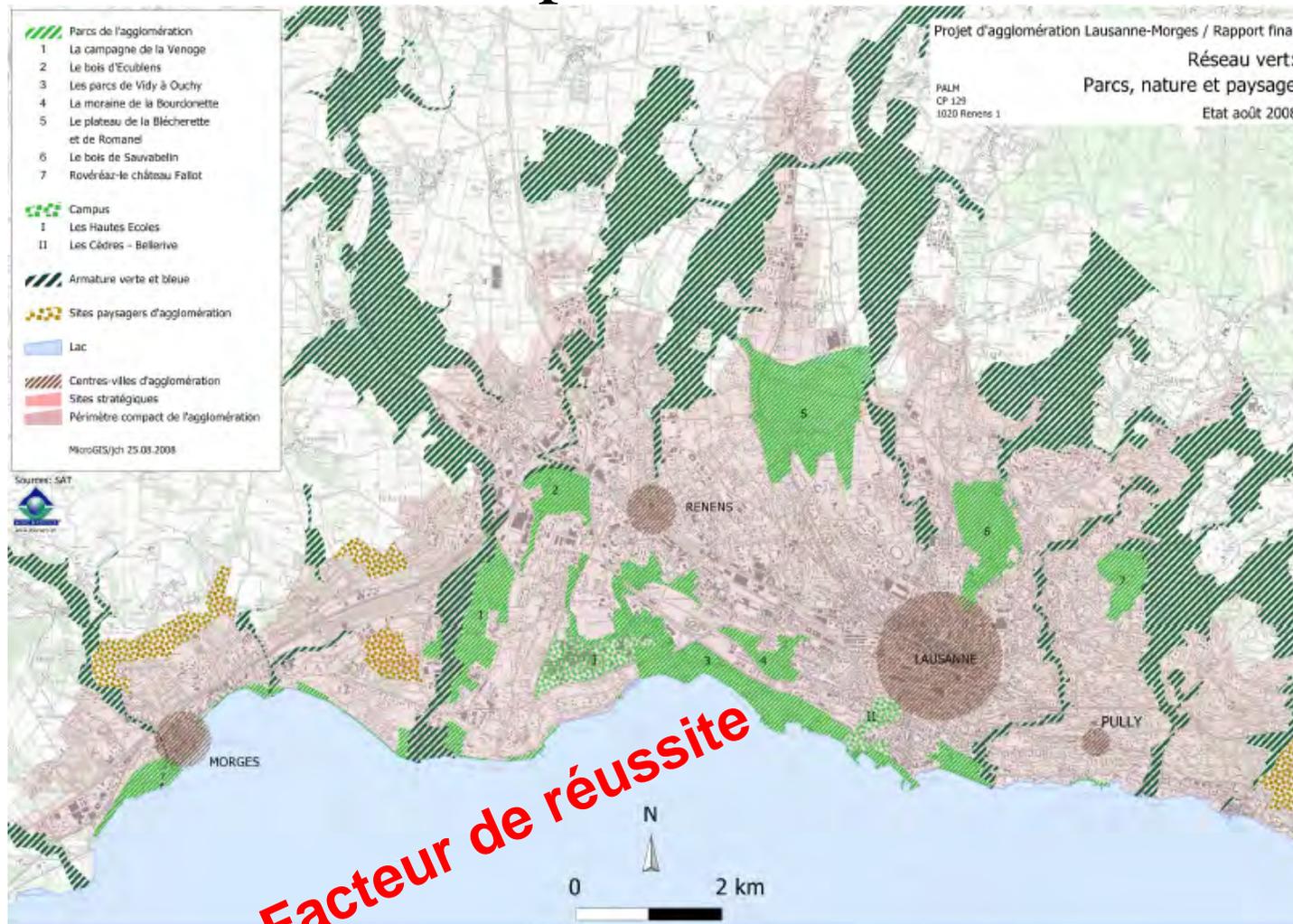
SDNL, manuel de projet § 2.1.1 Le rôle du GROFIL du SDNL

Réunissant les principaux acteurs à l'origine du Schéma directeur, le Groupe de pilotage (GROFIL) se réunit régulièrement et prend toute décision en assurant la responsabilité et le pilotage politique du Schéma directeur. Le Bureau soumet à l'approbation du GROFIL tous les documents résultants des études concernant les chantiers thématiques et territoriaux.

(12 communes et l'Etat de Vaud = 13 voix)

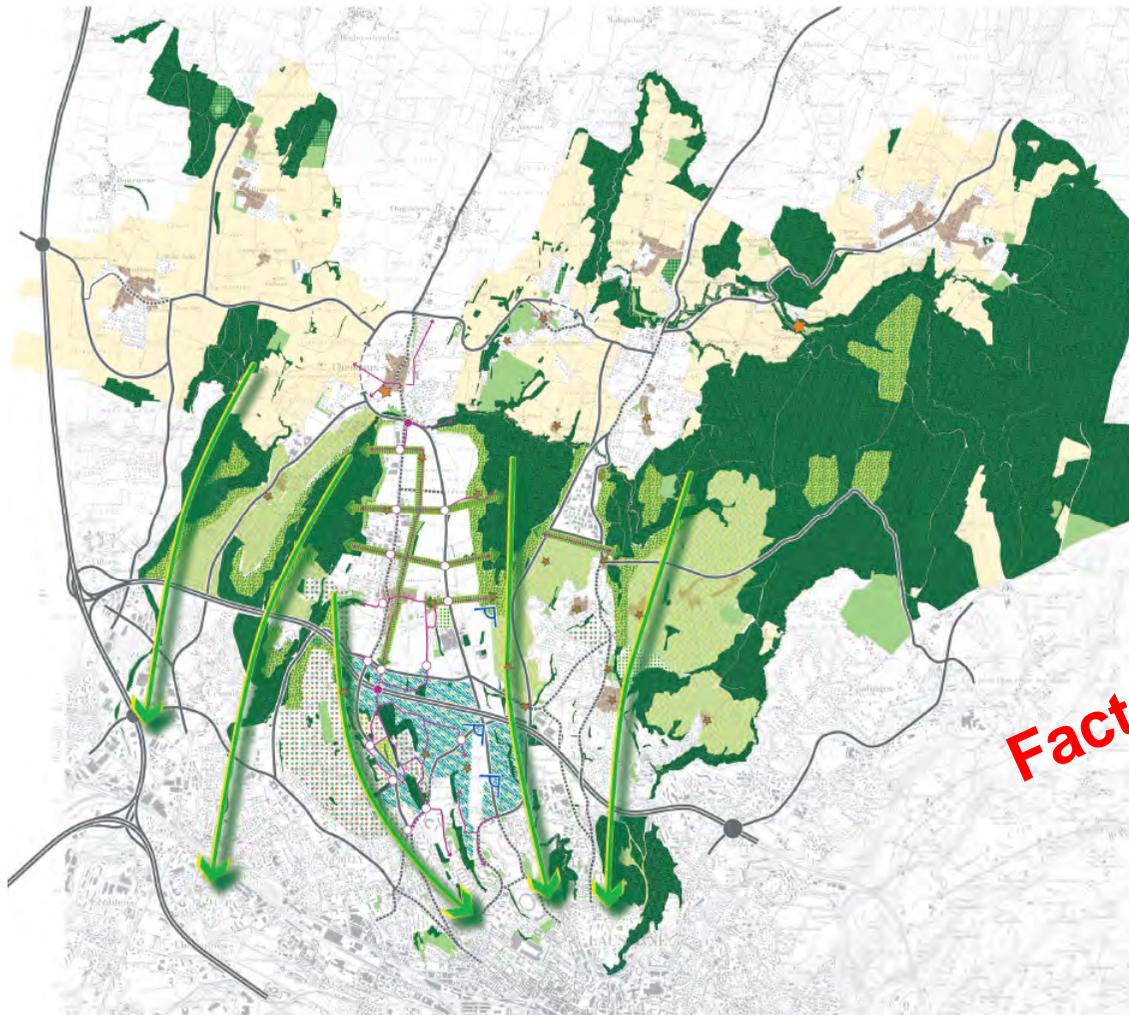
PPENC dans le PALM

"définir les vides, en priorité"



PPENC dans le SDNL

"définir les vides, en priorité"

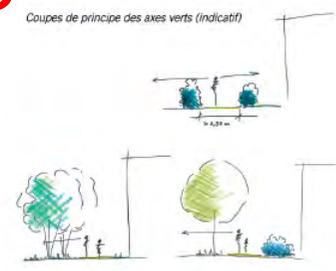


Canton de Vaud
Communes du Nord Lausannois

SCHEMA DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS
CONCEPT LONG TERME:
PAYSAGE
ECHELLE 1:40'000

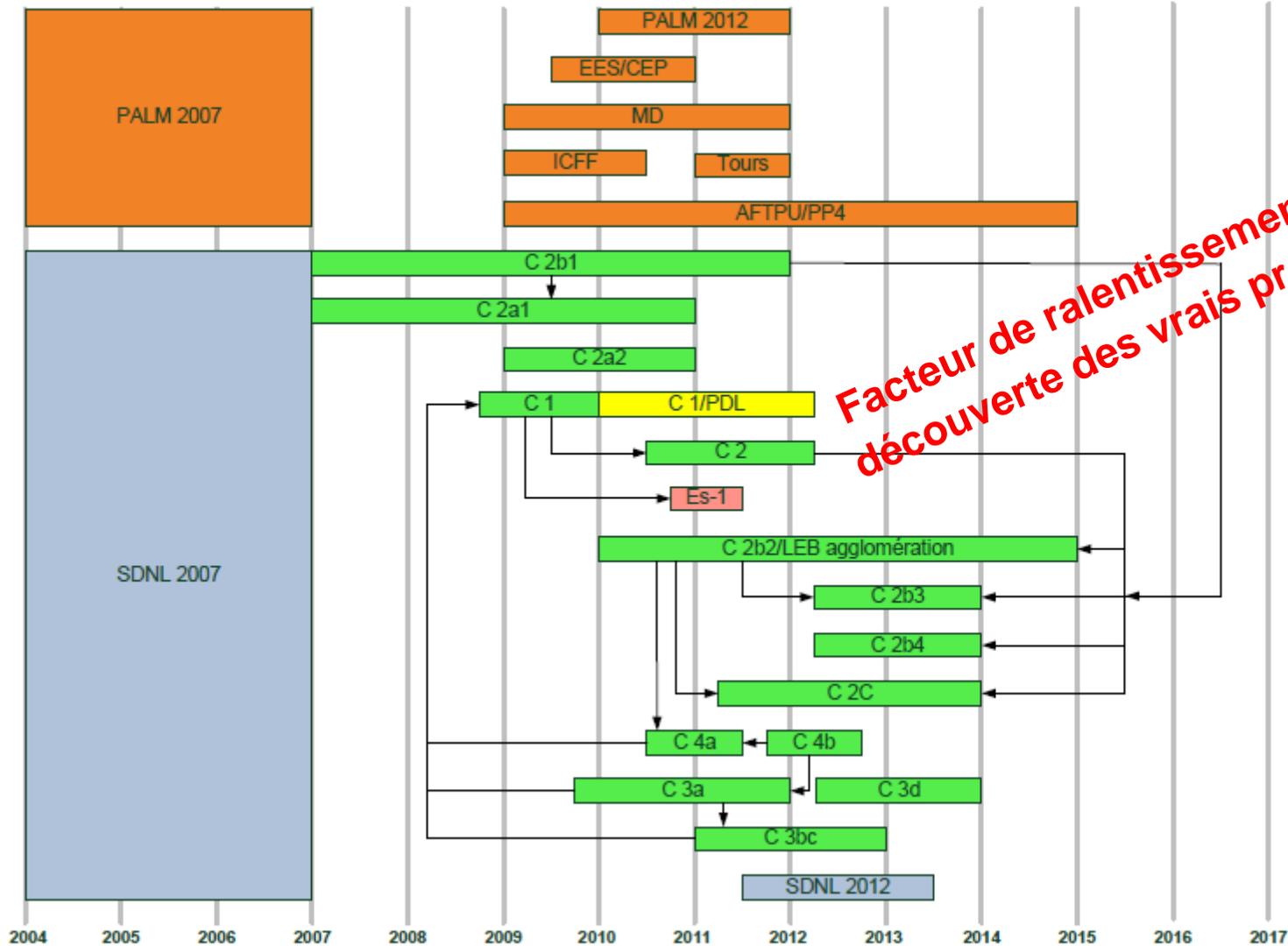
- LEGENDE**
- MOBILITE**
- axe majeur de mobilité douce (indicatif)
 - traversée (existant/projet)
- ELEMENTS PAYSAGERS**
- patrimoine régional / local
 - centre de village, hameaux
 - forêt - bois / frange forestière
 - site protégé / verdure
 - espace agricole périurbain / territoire rural
 - parc d'agglomération
 - parcs publics à l'échelle locale
 - parc bâti
 - vues / connectifs visuels
 - traitement paysager des routes
 - bandes de verdure
 - axe vert associé à un cheminement piéton et/ou cycle (exemples ci-dessous)

Facteur de réussite



Novembre 2006
SDNL COMMUNE DE PAYSAGE 2011-2015
SDNL CFF PFF urbaplan

Obstacle: interaction entre les études, interactivité, effets collatéraux

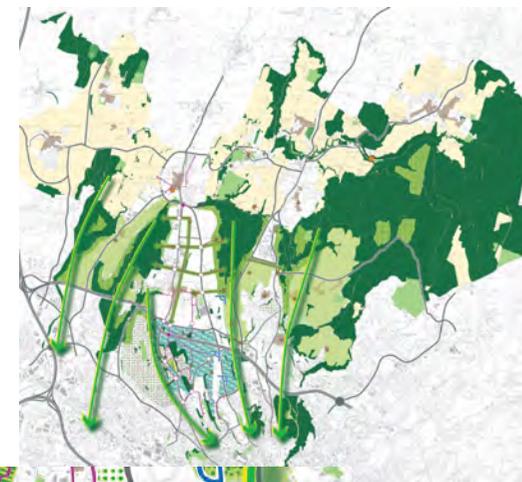


Facteur de ralentissement mais découverte des vrais problèmes

Nous aurions dû commencer par:

L'étude stratégique de préservation et d'évolution de la nature et du paysage"

- Volet a :
 - stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage
 - Inventaire
 - Espace bâti
 - Paysage
 - Nature
 - Forêt
 - Eau
 - Sols
 - Gestion des déchets et sites pollués
 - Agriculture (et agriculture périurbaine)
 - Loisirs et détente
- Volet b :
 - vocation et aménagement du parc d'agglomération



Chantier d'étude en cours

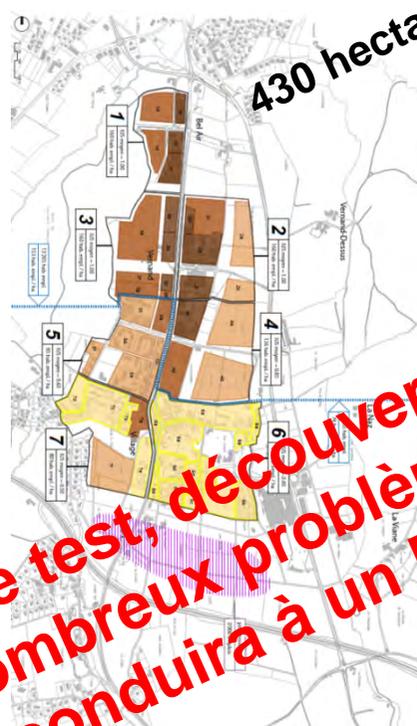
Mais nous avons commencé par:

"Concept de développement d'une nouvelle portion d'agglomération"

Nature & paysages



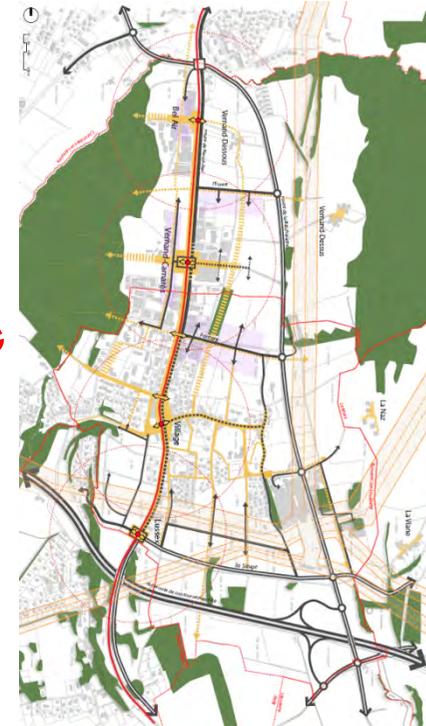
Urbanisation



430 hectares

Etude test, découverte de nombreux problèmes, conduira à un PDL

Déplacements



H+E état 2009

Lausanne	1'500
Romanel	4'250
Total	5'700 H+E

H+E objectifs SDNL

Lausanne	9'400
Romanel	12'500
Total HE	22'500

Pour comparaison

Ville de Morges env.	300 hectares
Total	23'500 H+E

Concept de coordination densification-infrastructures

SDNL - schéma directeur du nord lausannois chantier 1 : périmètre Lussex - Bel-Air
ETABLISSEMENT DES LIGNES DIRECTRICES ET STRATEGIES D'AMENAGEMENT

fiche sectorielle
Commune de Lausanne
Lieu - dit: Vernand Camarès
Secteur n°3

nombre d'habitants /
emplois total 3'385
densité moyenne
habitants / emplois par ha 160



délimitation des secteurs à titre indicatif

sous-secteur d'étude	nombre habitants / emplois estimés	coordination avec les sous-secteurs d'études	coordination avec les mesures d'aménagement	mise en oeuvre	infrastructures à réaliser pour permettre le développement	
					cadence LEB 15"	cadence LEB 7"30"
3 a	440	3b 3e	A1, A6, A7 B4 C2, C6, C7	PPA / PQ	si dév. total des zones 3 et 5 > 60% du potentiel passage inférieur Vernand - Camarès (fiche C2) à réaliser, PN Rafort à fermer.	si dév. total des zones 3 et 5 > 50% du potentiel: passage inférieur Vernand - Camarès (fiche C2) à réaliser, PN Rafort à fermer.
3 b	405	3a 3e	A6, A7 B2, B7 C2, C6, C7, C8	PPA / PQ		
3 c	210	3d 3f 3g	A6, A7 B2, B7 C2, C6, C7, C8	PPA / PQ		
3 d	50	3c 3f 3g 5a	A6, A7 B2 C2, C6, C7	PPA / PQ		
3 e	1'670	3a 3b	A1, A6, A7 B4, B7 C2, C6, C7	PPA / PQ		
3 f	270	3c 3d 3g	A6, A7 B4, B7 C2, C6, C7	PPA / PQ		
3 g	340	3c 3d 3f 5c	A6, A7 B6 C2, C6, C7	PPA / PQ		

fiche de coordination
volet urbanisation
mesure d'aménagement B4
les jardins habités à vocation collective

localisation:
Lausanne Bel-Air, Vernand, Vernand-Camarès, Le Brit



délimitation des secteurs à titre indicatif

Objectifs :

- Créer des quartiers mixtes, identifiables tant au niveau de leur urbanisation que de leur cohérence architecturale et assortir la création des nouveaux quartiers à une contrepartie qualitative en matière d'espaces non bâtis à fonction paysagère, d'équipements collectifs et de dégagement. Tout doit être entrepris pour:
 - rattacher ces quartiers aux centralités par des réseaux de mode doux structurés et prédominants;
 - privilégier les modes doux au cœur de quartiers en regroupant l'automobile en périphérie des entités (parking collectifs);
 - assortir la création des nouveaux quartiers à une contrepartie qualitative en matière d'espaces non bâtis à fonction paysagère, d'équipements collectifs et de dégagement;
 - assurer une cohérence urbanistique entre les différents secteurs;
 - apporter un soin particulier et extrêmement qualitatif aux aménagements extérieurs dont la plus grande partie doit être dévolue aux habitants, corollaire, le système de stationnement doit être le plus possible en sous-sol;
 - mettre ces nouveaux quartiers en relation avec son environnement immédiat (routes cantonales, forêt, ...)
 - assortir la forte densité à une haute qualité de vie au sein du quartier;
 - apporter une attention particulière à l'ornementation des façades principales et des espaces extérieurs communs;
 - offrir une variété de typologies d'habitats (garantir la mixité sociale et générationnelle);
 - privilégier le contact entre les habitants;
 - assurer une haute qualité urbaine, architecturale et écologique dans tous les projets.

Principes :

- affectation : prioritairement dévolue au logement et aux activités peu gênantes compatibles avec le logement
- équipements publics : équipements de proximité: salle de quartier, crèche, ecopoints, parkings collectifs,...
- densité : forte densité : indice d'utilisation du sol (IUS) compris entre 1.2 et 1.9
- mixité : logement 80 % - autre 20 %

Unique en 2009 et facteur de réussite. Copié depuis

Exemple, parc d'agglomération de la Blécherette, les "coups partis"



Obstacle

- En entrée Nord de l'agglomération, un paysage sublime!
- un centre de biométhanisation, hauteur 17 mètres, 2 hectares;
- une décharge de matériaux d'excavation;
- un parking de 1'200 places.



Les groupes d'intérêts dans le périmètre

- 12 Conseils communaux, 12 Exécutifs communaux, 1 Conseil d'Etat, des visions convergentes sur le fond, mais souvent divergentes sur la forme, surtout lorsqu'on parle de financements;
- une association locale qui ne souhaite pas densifier;
- ... une autre qui souhaite le faire;
- un parti politique qui demande une plus grande densification;
- un autre qui demande un arrêt de la croissance démographique;
- une pression de l'Etat et des milieux de l'immobilier pour la mise à disposition rapide de logements;
- ... mais une certaine frilosité à financer les infrastructures indispensables;
- des propriétaires pressés de légaliser et peu enclins à perdre de la surface constructible;
- ...

souvent des obstacles ... mais qui favorisent la concertation

2 choses ...

- de la même manière:
 - gouvernance du SDNL (principe d'adoption des documents directeurs);
 - concept de coordination entre densification et infrastructures, inclus dans les documents directeurs.
- Autrement:
 - Dès 2004, entrer dans notre projet de territoire par la porte "Nature et paysage";
 - Se donner plus de temps et plus de moyens.

Conclusion

- un aménagement du territoire coordonné, en vision régionale à long terme et sur de larges périmètres intercommunaux;
- avec une volonté exprimée de travailler et de construire ensemble.